

Compte rendu

Séance du 5 juin 2026

Le vendredi 05 juin 2026 à 21h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Patrick LAFFONT.

Secrétaire de la séance : Arlette OURTAU

Présents : Patrick LAFFONT, Arlette OURTAU, Gilbert COUVREUX, Pierrette GASTON, Patricia MARTIN, Jean-Bertrand FAURE, Josette PUJOL, Gérard DUPLA, Marie-Hélène CRANSAC, Hugues LAPIERRE, Valérie VANNESTE, Corinne DENAT, Yannick VEPER

Représentés : Régis ESPES représenté par Patrick LAFFONT

Absents et excusés : Marc ROGUOS

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance du 27 avril 2026

Election des délégués et suppléants pour l'élection des sénatoriales 2026

Désignation du correspondant "Défense"

Renouvellement de la convention travaux avec la commune d'Arrien-en Bethmale

Renouvellement de la convention pour la participation aux frais des repas de l'école de Castillon

Acquisition parcelle AB 351 pour la création d'un parking à Ourjout

Acquisition de la parcelle C 1454 afin de régulariser la voirie communale

Attribution des subventions aux associations privées

Demande de subvention : Fonds vert pour la DECI

Demande de subvention : FDAAC pour l'aménagement du parking de Bordes

Adoption de l'organigramme de la commune

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (-1000 hab.) (N° DE 2026 038)

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à 21 heures 10 minutes,
Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M.. COUVREUX Gilbert, Mme GASTON Pierrette, Mme DENAT Corinne et M. VEPER Yannick. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués :

Les candidatures enregistrées groupées :

M. LAFFONT Patrick.

Mme OURTAU Arlette

M. ESPES Régis

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. LAFFONT Patrick : 14 voix-
- Mme OURTAU Arlette : 14 voix
- M. ESPES Régis : 14 voix

M. LAFFONT Patrick, Mme OURTAU Arlette et M. ESPES Régis ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées groupées :

- MME VANESTE Valérie
- MME CRANSAC Marie-Hélène
- M. DUPLA Gérard

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, scrutin secret majoritaire à deux tours.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- MME VANESTE Valérie : 14 voix
- MME CRANSAC Marie-Hélène : 14voix
- M. DUPLA Gérard : 14 voix

MME VANESTE Valérie, MME CRANSAC Marie-Hélène et M. DUPLA Gérard ayant obtenu la majorité absolue sont proclamé élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Délibération : adoptée

Désignation du représentant aux affaires de la Défense (N° DE_2026_039)

Monsieur Le Maire signale au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Il souligne que ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et sera destinataire d'une information régulière à ce sujet, sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et s'occupera également du recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- **Mme OURTAU Arlette** en charge des questions de défense.

Délibération : adoptée

Convention de travaux de voirie avec la commune d'Arrien-en-Bethmale (N° DE_2026_040)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la commune d'Arrien-en-Bethmale afin de couvrir règlementairement les interventions des agents techniques et du matériel de voirie d'une des deux communes sur le territoire de l'autre et inversement.

Il informe qu'il n'y aura pas de contrepartie financière lors des interventions mais un échange de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-Autorise M. le Maire à signer une convention de travaux avec la commune d'Arrien en Bethmale pour les interventions des agents techniques et du matériel de voirie sur l'une ou l'autre des communes et sans compensation financière

-Charge M. le Maire de l'application de la présente décision.

Délibération : adoptée

Participation aux frais des repas scolaires : SIVE de Castillon en Couserans (N° DE_2026_041)

Monsieur le Maire rappelle que le SIVE de Castillon prend en charge le fonctionnement et le paiement global des repas fournis par l'association CASTA pour les enfants scolarisés à l'école de Castillon-en-Couserans.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de reconduire la participation communale à hauteur de 50% du prix du repas pris par les enfants domiciliés à Bordes-Uchentein et scolarisés au SIVE de Castillon et de reconduire la convention avec le SIVE de Castillon portant sur cette participation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

-Décide de participer à hauteur de 50% du prix du repas pris par les enfants domiciliés à Bordes-Uchentein et scolarisés au SIVE de Castillon.

-Autorise M. le Maire à signer la convention avec le SIVE de Castillon portant sur la participation aux frais des repas.

Délibération : adoptée

Acquisition de la parcelle AB 351 pour la création d'un parking à Ourjout (N° DE_2026_037)

Monsieur le Maire expose que les propriétaires de la parcelle cadastrée AB 351 sise à Ourjout acceptent la vente à l'euro symbolique.

Après ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-Accepte d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique sous la forme d'un acte administratif dont les frais afférents seront à la charge de la commune.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cet achat.

Délibération : adoptée

Acquisition de la parcelle C 1454 pour régularisation de la voirie communale, Cami du Mount Valier (N° DE_2026_042)

Monsieur le Maire expose que la parcelle cadastrée section C n°1454 au lieu-dit "Espic d'en Bas" d'une contenance de 775 m² est totalement sur l'emprise de la voie communale, le Cami du Mount Valier. Le nouveau propriétaire, M. BOULANGER, est d'accord pour la vendre à la mairie à l'euro symbolique afin de régulariser la situation. Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Après ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Accepte d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique et de prendre en charge tous les frais afférents à cette affaire.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cet achat.

Délibération : adoptée

Attribution des subventions 2026 aux associations (N° DE_2026_045)

Monsieur le Maire expose que lors du vote du budget primitif 2026 une somme a été allouée pour subventionner des associations ayant fait la demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **décide** :

-D'attribuer les subventions aux associations selon le tableau suivant

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif communal 2026

Tiers	Montant
Vaincre la Mucoviscidose	100,00 €
CLUB DU BIROS-ITHS IVAGADIS	150,00 €
BOUGE EN BIROS	50,00 €

TRANSHUMANCES EN BIROS	300,00 €
TRANSHUMANCE EN BETHMALE	300,00 €
ASS SAPEURS POMPIERS CAST.	450,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	400,00 €
FERIA DU RUGBY EN COUSERANS	300,00 €
PETANQUE OLYMPIQUE CASTILLONNAISE	150,00 €
LA BETHMALAISE	300,00 €
LA BELLONGAISE-Fonctionnement	300,00 €
LA BELLONGAISE-Concert Carrière de marbre - N. BROUAT	400,00 €
LES BIROUSSANS-FONCTIONNEMENT 2026	300,00 €
LES BIROUSSANS-EPOPEE MINIERE	300,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	1 000,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR DE L ARIEGE	1 000,00 €
F N A C A	100,00 €
ASS SAPEURS POMPIERS SENTEIN	300,00 €
ACCA UCHENTEIN BALACET	50,00 €
ASSO GUERRE DES DEMOISELLES	500,00 €
APPAC	100,00 €
ASSO MÉMOIRE DU XXème siècle	50,00 €
RESIDENCE DES 4 VALLEES	100,00 €
AMIS DU CASTILLONNAIS	200.00 €
PLANNING FAMILIAL	100.00 €
Montant total attribué	7 300.00 €

Délibération : adoptée

Demande de subvention 2026: Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA) (N° DE_2026_046)

Monsieur le Maire présente la demande d'une subvention pour son fonctionnement 2026 de l'Association Intercommunale de Chasse Agréée.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **décide** :

-D'attribuer une subventions à l'AICA la somme **de 350 euros**

Délibération : adoptée

Attribution des subventions 2026 : Association Patrimoine, Art et Culture (N° DE_2026_047)

Monsieur le Maire présente la demande une subvention pour son fonctionnement 2026 de l' association Patrimoine, Art et Culture. Monsieur FAURE J-Bertrand sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **décide** :

-D'attribuer une subvention de **2 000 euros**

Délibération : adoptée

Attribution des subventions 2026 : Association Génération Mouvement du Castillonnais (N° DE_2026_048)

Monsieur le Maire présente la demande d'une subvention pour son fonctionnement 2026 de l'association Génération Mouvement du Castillonnais. Madame OURTAU Arlette sort de la salle et ne prend pas part au vote. Madame CRANSAC Marie-Hélène est désignée secrétaire de séance pour ce débat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **décide**

-D'attribuer une subvention de **250 euros**

Mise en place des réserves incendie à "Bacher" et "Au bout du Village" de Bordes : Demande du Fonds vert (N° DE_2026_043)

M. le maire explique que depuis la dernière mise en conformité de la DECI de 2018, la réglementation a évolué et qu'il convient de poursuivre la couverture de la DECI permettant aussi de faciliter les autorisations d'urbanisme.

Avec les préconisations et l'avis du SDIS, les lieux déterminés sont « Bacher », le « Bout du Village » et le fond de la vallée du Ribérot.

Il rappelle la décision prise lors de la séance du 10 février 2026 portant approbation du projet et autorisant le Maire à demander les subventions au titre de la DETR et du FDAL 2026. Or, depuis la préfecture nous informe qu'il convient de déposer une demande de subvention au titre du fons vert et non de la DETR.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter le Fonds vert et d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses HT

Cuves de 30m3 Qté 3 :	32 617,00
Panneaux signalisation "Pompier"	461,83
Béton et transport (création des plate- forme)	1 097,00
Location matériel (Pelle,,)	5 419,00
Total des dépenses HT	39 594.83

Recettes HT

Fonds vert 30%	11 878.45
FDAL 40%	15 837.93
AUTOFINANCEMENT 30%	11 878.45
Total des recettes HT	39 594.83

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte les travaux de mise en place de réserves incendie sur les sites cités
- Approuve le plan de financement présenté
- Autorise M. le Maire à demander une aide auprès de l'Etat au titre du Fonds vert

Délibération : adoptée

Création du parking à Bordes : demande du fonds d'aide aux communes (Subvention de la CCCP)

Monsieur propose de demander une subvention de 5000 euros auprès de la CCCP pour l'aménagement du parking dont les travaux s'élèvent à 22 100 euros HT. Il demande l'approbation du plan de financement suivant :

Dépenses :	22 100.00
FDAAC :	5 000.00
Auto-financement :	17 100.00

Délibération : adoptée

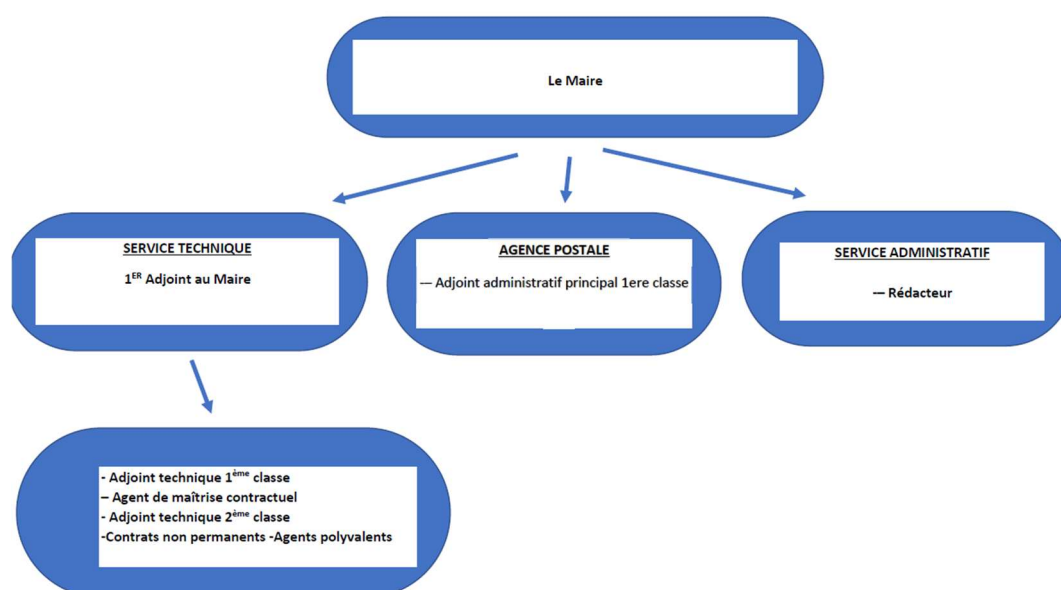
Organigramme de service (N° DE_2026_044)

Le Maire rappelle que l'organigramme est un outil essentiel au fonctionnement de toute structure. Il permet de connaître le positionnement des services et des relations hiérarchiques et/ou transversales qui existent entre les divers acteurs de la structure.

Considérant la nécessité d'adapter l'organigramme fonctionnel aux besoins de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- De valider la mise en œuvre du nouvel organigramme de la collectivité suivant



Questions diverses :

Le gîte n°1 d'Ourjout a été entièrement rénové et est destiné à de l'accueil saisonnier. Le locataire du gîte n°2 a pris congés au 30 juin 2026. Il fera l'objet de rafraîchissement. Une candidature pour le dernier est retenue.

La cabane de Barlonguère : Le groupement a donné son accord de principe pour participer financièrement à sa construction.

Route du Tamarech : La réfection et la mise en sécurité d'un mur de soutènement de la voirie communale est à prévoir très rapidement.

Visite d'une maison partagée à Seix : Un groupe d'élus de la commune s'est rendu à Seix pour visiter la maison partagée appelée « La maison douce ». Ils rendent compte à l'ensemble du Conseil.

Le Maire informe que la Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, Mme TEQUI, souhaite rencontrer le nouveau Conseil Municipal pour échanger sur leurs projets et attentes. Le rendez-vous est fixé le 1^{er} juillet à 17h00 à la salle communale.

M. le Maire informe que le 27 juin 2026, aura lieu une présentation par le CNRS des travaux de recherches effectués dans la grotte d'Aulignac et la présentation des tableaux et objets d'orfèvrerie restaurés par le Président de l'association du patrimoine Art et Culture.

Aménagement de la vallée du Ribérot : Monsieur le Maire rencontre très prochainement les différents acteurs institutionnels de la mobilité pour réfléchir sur les aménagements possibles pour fluidifier le trafic et le stationnement du site du Pla de la Lau.

Avant-projet de la seconde tranche des travaux de l'église d'Ourjout : Le coût total prévisionnel de cet avant-projet s'élève à 891 500 euros.

La séance est levée à 00h30.